

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2012/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 novembre 2012

DCM N° 12-11-13

Objet : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Thérèse.

Rapporteur : M. KOENIG, Adjoint au Maire

Le Conseil de Fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse sollicite l'aide financière de la Municipalité pour la réalisation des travaux de réfection partielle du parvis de l'église. La paroisse est propriétaire de l'édifice.

Le montant total des travaux est estimé à 16 690,87 €.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse Sainte-Thérèse une subvention d'équipement représentant un montant de 8 344 € correspondant à 49,99 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse,

VU l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié,

VU le Code Général des Collectivités territoriales pris en son article L.2543-3,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- DE VERSER une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse d'un montant de 8 344 € représentant la participation financière de la Municipalité aux travaux de réfection partielle du parvis de l'église.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

AUTORISE :

- Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel Commissions : Affaires Culturelles, Travaux et Domaines, Finances Référence nomenclature « ACTES » : 7.5 Subvention

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34	Absents : 21	Dont excusés : 9
------------------------------------	--------------	------------------

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE
